



Le Courrier du Retraité

Février 2026

59

SECTION DU NORD
Fédération Générale
des Retraités
FONCTION PUBLIQUE
Bourse du Travail
254 Bd de l'Usine
59 000 LILLE

Mail section du Nord

fgr.59@laposte.net

Sur internet

fgr-fp59.blogspot.com



Sommaire

- P 1 - Éditorial
- P 2 - Bilan financier - AG
- P 3 - Commission exécutive départementale
- P 4 - Commission exécutive régionale
- P 5 - PSC
- P 6 - La FGR-FP du Nord Adhésion

FGR-FP : 20 rue Vignon
75 009 PARIS

Imprimé par nos soins
Diffusion : 680 exemplaires

Retour : FGR-FP
Bourse du Travail
254 bd de l'usine 10010
59040 LILLE CEDEX

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans des conditions prévues par la loi N°78 du 6/01/78 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. La rédaction se réserve le droit de refus et toute insertion sans avoir à justifier sa décision.

Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique
(État, Collectivités territoriales et hospitalières)
20 rue Vignon 75009 Paris . Directeur de la publication : Jacques Brillet
Dépositaire local : Jacques HORNEZ - Bourse du Travail 254 bd de l'usine 10010 59040 LILLE CEDEX
Supplément au Courrier du Retraité N°265
Site internet FGR-FP : www.fgrfp.org

La fin d'un monde

En 1966, j'entrais à l'École Normale de Douai, le graal pour un fils d'ouvrier, pur produit de l'école laïque qui allait devenir instituteur de l'école de la République.

A mon arrivée en seconde, du haut de mes 16 ans, on m'expliqua :

- que les enseignants s'étaient regroupés dans des syndicats afin de préserver leurs acquis face au pouvoir en place et ce, malgré leur statut de fonctionnaire.

- que les enseignants avaient créé un refuge sécurisé dans le domaine de la santé et de la prévoyance sous la forme d'une société de personnes et non de capitaux : la MGEN. Une MGEN puissante, profondément égalitaire sur la base de la sécurité sociale où chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

A cet âge là, je n'en avais pas besoin mais je trouvais l'idée pertinente de la mise en place d'une solidarité intergénérationnelle. A 18 ans, mon compte à rebours pour la retraite allait démarrer et ainsi qu'après 37 ans et demi de bons et loyaux services, j'allais devenir pensionné de l'État, inscrit au grand livre de la dette publique, comme ils disaient.

A 16 ans, j'avais des convictions forgées par mes professeurs du cours complémentaire, de vrais hussards de la République qui m'ont donné les bases de mes futurs engagements et quelques certitudes confortées dès mai 1968.

Aujourd'hui, du haut de mes 76 ans, je fais le constat amer :

- que la Sécurité Sociale qui était paritaire eu égard aux cotisations sociales et patronales est aujourd'hui étatisée. Et ce depuis l'instauration de la contribution sociale généralisée inégalitaire dans sa conception alors qu'on aurait pu taxer les robots pour rester dans l'esprit de 1946.

- que le statut de fonctionnaire a déjà été écorné avec la suppression de la péréquation alors que la pension doit être considérée comme un traitement continué.

- et, cerise sur le gâteau, on crée un contrat de groupe obligatoire pour les actifs qui supprime de fait la solidarité intergénérationnelle qui permettait les équilibres économiques. On nous fait croire que les retraités n'ont pas été oubliés dans les négociations entre les organisations syndicales signataires et le ministère. C'est vrai, ils sont cités mais ils ne sont pas subventionnés et les tarifs annoncés, en particulier pour les conjoints, font office de repoussoir voulu par le ministère pour ne pas déséquilibrer le contrat de groupe des actifs avec des retraités qui consomment plus selon les actuaires.

Force est de constater que nous les retraités nous sommes percutés, déstabilisés, abandonnés par la décision (sous la contrainte..) des organisations syndicales qui ont signé et accompagné les accords interministériels en santé et en prévoyance.

On me dit, on a changé d'époque, c'est le vent du changement qui souffle aujourd'hui. Je voudrais rappeler que lorsque le vent du changement souffle, certains construisent des murs, d'autres des moulins afin de recueillir une énergie nouvelle.

J'espère et je souhaite que notre Fédération lors de son prochain congrès puisse utiliser cette énergie nouvelle afin de faire les bons choix en devenant ainsi la fondatrice et l'inspiratrice d'une nouvelle ère car la fin d'un monde est avant tout le début de nouvelles opportunités à saisir.

Jacques Hornez
Secrétaire départemental

CHARGES
PRODUITS

NATURE DES OPÉRATIONS		MONTANT
1 Reversement sur cotisations		
C1	COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	3 089,10
C2	COTISATION FONDS D'AIDE AUX SECTIONS	
C3	PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA RÉGION	

2 Dépenses de fonctionnement		
C4	RECRUTEMENT ADHÉRENTS ET COMMUNICATION	
C5	ÉDITION BULLETIN DÉPARTEMENTAL	54,40
C6	DIFFUSION BULLETIN DÉPARTEMENTAL	260,00
C7	FRAIS DE FONCTIONNEMENT (affr., fournitures, pt matériel)	79,46
C8	FRAIS DÉPLACEMENTS ET MISSION (titre dpt ou région)	547,10
C9	FRAIS ACTIONS DE FORMATION (STAGES)	
C10	FRAIS CONGRÈS NATIONAL	
C11	ASSURANCE MAIF	118,00
C12	LOCATION LOCAUX ET CHARGES LOCATIVES	
C13	RBST FRAIS DÉPLACEMENTS (CE Bureau) =P13	
C14	FRAIS POUR ACTIONS (banderoles, chasubles, tracts...)	30,00
C15	AUTRES CHARGES	100,00
C16	DÉPENSES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES (CED+ Régionale)	1 947,36

3 Dépenses des Sous-sections		
C17	SOUS-SECTIONS DÉPENSES	

TOTAL DES CHARGES	6 225,42 €
--------------------------	-------------------

NATURE DES OPÉRATIONS		MONTANT
1 Cotisations		
P1	COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	4 403,40
P2	COTISATIONS ADHÉRENTS SYNDIQUÉS	1 745,70
P3	CONTRIBUTIONS DES DPTS AUX FRAIS DE LA RÉGION	

Recette réelle des cotisations directes 1 314,30
 Recette réelle totale des cotisations 3 060,00

2 Autres recettes de fonctionnement		
P5	INTERETS LIVRET A	
P6	PRODUITS FINANCIERS LIVRET B OU SICAV	
P9	ACTIONS FORMATION (RBST FRAIS STAGES)	
P10	CONGRÈS NATIONAL (RBST FRAIS DEPLAC.)	

P13	DONS FRAIS DES MILITANTS = C13	
P14	CESSION MATÉRIEL INFORMATIQUE ET BUREAU	
P15	AUTRES PRODUITS	
P16	RECETTES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES (CED + Régionale)	1 080,00

3 Recettes des Sous-sections		
P17	SOUS-SECTIONS RECETTES	

TOTAL DES PRODUITS	7 229,10 €
---------------------------	-------------------

RÉSULTAT 2025 = 1 003,68 €

SOLDE 31/12/25 = 8 773,25 €

Assemblées Générales de sous-sections

Secteur	Date	Lieu	Contact réunion et réponse
GRAND LILLE S/S Armentières- Bailleul Lille-Roubaix-Tourcoing	Mardi 31 mars 10h00	Bourse du Travail UNSA – 2ème étage Bd de l'Usine - Lille	pierre.schiettecatte@laposte.net
HAINAUT S/S Cambrai Maubeuge Valenciennes	Mardi 28 avril 9h00	Lycée professionnel hôtelier Rue de la Renaissance 59125 Trith-Saint-Léger	jeanmichel.mairesse@orange.fr
FLANDRES S/S Dunkerque Hazebroucq	Jeudi 9 avril 10h00	Centre socio éducatif place Degroote 59190 Hazebrouck	rex59122@yahoo.fr
DOUAISIS	Mercredi 8 avril 9h30	Le Syracuse 11 rue Victor Hugo 59187 Dechy	jfv.michel@wanadoo.fr
Assemblée Générale Départementale		Mardi 28 avril 09h30 lycée professionnel hôtelier Rue de la Renaissance 59125 Trith-Saint-Léger	

Réunion de la Commission Exécutive Régionale

La commission exécutive régionale Nord -Pas de Calais s'est réunie le 13 novembre 2025 à Dechy.

Après les propos d'accueil du secrétaire départemental du Nord, le secrétaire régional Alain Dercout a présenté les différents sujets à l'ordre du jour de cette rencontre Nord -Pas de Calais.

1- Budget PLF

Le déficit public représente aujourd'hui 5% du PIB ce qui suppose un niveau d'effort de 30 milliards d'économies ou 30 milliards de recettes supplémentaires. Parmi les pistes envisagées on note :

* La suppression d'emplois publics avec 4020 postes supprimés dans l'éducation nationale.

*Le gel du barème de l'impôt sur le revenu.

*Le remplacement de l'abattement des 10 % par un plafond à 2000 euros.

*Une taxe de 2 % sur les holdings alors que dans le même temps que l'on note les 6690 euros versés chaque seconde aux entreprises qui ont le même volet fiscal qu'en 2017.

*La baisse des dotations pour les collectivités territoriales et les associations.

2-Budget de la Sécurité sociale (PLFSS)

Le projet prévoit :

* Une année blanche pour toutes les prestations sociales malgré une inflation prévue à 1,3%.

* Une baisse des dotations hospitalières.

* Le doublement des franchises sur les médicaments.

*Les jours de carence des fonctionnaires non compensés.

* La baisse de 10 % du traitement en cas de maladie.

* La suspension de la loi Borne sur les retraites dont le financement sera assuré par une taxe sur les mutuelles qui retombera forcément indirectement sur les retraités au travers de leur cotisation à une couverture complémentaire.

Le secrétaire régional note la belle mobilisation des retraités lors des manifestations du 6 Novembre à l'initiative du pôle des retraités et du groupe des neufs (8 en réalité).

3- La protection sociale complémentaire : où en est on?

Concernant ce dossier, le secrétaire régional demande à la secrétaire départemental du Pas de Calais Elisabeth Bodin de faire le point sur les réunions avec les retraités qui ont eu lieu à

Boulogne et à Fruges sur le sujet. La qualité du support national a permis aux présents de prendre conscience qu'ils devront faire un choix s'ils sont adhérents MGEN entre l'adhésion au contrat collectif des actifs ou rester en individuel chez MGEN, il va de soi que la FGRFP accompagnera ses adhérents et les autres retraités dans leur choix. Ce qui est intéressant à noter, c'est que chaque retraité aura deux ans pour se prononcer. Enfin le tableau des cotisations annoncée pour les conjoints et remis en séance semble rafraîchir les ardeurs d'adhésion au contrat collectif Le sujet reste entier, un simulateur sera le bienvenu pour faire le bon choix.

4-Retour sur la période 2024/2025 dans les deux départements (Vie interne, CDCA, actions revendicatives)

Pour le Pas de Calais, Elisabeth Bodin fait le point : 3 commissions exécutives, pour le CDCA, regret que l'on ne parle que des personnes âgées mais pas des retraités, actions avec le G9 sur les déserts médicaux et sur la création d'un centre hospitalier universitaire, entretien avec les candidats aux municipales, tenue de la réunion annuelle des Burburaines, participation aux manifestations dans les 6 villes du département. Enfin appropriation des motions du congrès.

Pour le Nord Jacques Hornez : regroupement de deux sous sections en 2026, permanence mensuelle à Douai, intervention à Lille lors de la manifestation du G9 sur le ras le bol des retraités. Enfin en ce qui concerne le CDCA, à noter la reconduction de Pierre Schiettecatte ; mêmes constats que le Pas de Calais

5- Congrès National à Port Leucate 19 au 21 Mai 2026

Le Pas de Calais suivra les motions Fiscalité et Protection sociale et le Nord les motions Fonction publique et Retraités

6 - Avenir de la FGRFP dans le G9

Alain Dercout se dit confiant dans cet avenir car la FGRFP occupe un espace unique des retraités de la fonction publique.

Il convient pour l'avenir d'essayer d'ouvrir sur les autres volets de la fonction publique à savoir l'hospitalier et la territoriale. Il pense qu'un travail de fond avec des contenus solides devraient nous amener de nouveaux adhérents. Enfin il conclut que le temps syndical n'est pas celui du temps politique.

Jacques Hornez

Bulletin d'adhésion à l'ARFEN

Association des Retraités Fonctionnaires de l'Education Nationale

NOM : Prénom :

Adresse :

Date et signature

Code postal : Ville :

Courriel :

Administration d'origine :

Article 2 des statuts : « Cette association a pour objet de maintenir le lien avec la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP), y retrouver le sens de notre engagement syndical, une représentation collective et faire entendre nos analyses et nos revendications communes. »

Je joins un chèque de 15 € à l'ordre de l'ARFEN.

Commission Exécutive Départementale du Nord

La commission exécutive départementale du Nord s'est réunie le 4 septembre 2025 à Lille

En ouvrant la séance, le secrétaire départemental se réjouit de la participation effective et massive des membres de la commission même si pour certaines et certains ce sera une des dernières puisqu'il y aura un renouvellement de la commission exécutive en 2026. Il salue la présence de Jean Claude Charlet et de Paul Henri Tison, vérificateurs aux comptes élus à l'AG du 15 mai et présente les excuses de Pierre Schiettecatte et Bernard Kaminski.

1- Préparation d'une ou des réunions sur la protection sociale complémentaire (PSC)

Le secrétaire rappelle qu'il s'agit d'une volonté nationale d'organiser avant la fin de l'année 2025 une ou des réunions d'information pour les adhérents sur la protection sociale complémentaire.

Après une discussion riche et constructive, la commission exécutive estime que le sujet a été largement abordé lors de nos deux dernières assemblées générales donc que nous avons déjà rempli le mandat souhaité avec un peu d'avance. Comme il n'y a pas de fait nouveau, la commission estime que les réunions par sous section se feront à partir de mai 2026 quand les retraités auront été averti par le Ministère ou le service des pensions. Les interrogations concernant la démarche à faire favoriseront la participation des retraités adhérents et non adhérents.

2- Renouvellement de la Commission exécutive départementale.

En 2026, année du congrès et conformément aux statuts, il nous faut renouveler la commission exécutive départementale pour 3 ans et faire élire par l'assemblée générale les candidats. Pour se faire, le secrétaire a adressé à tous les membres de la commission un mail leur demandant leurs intentions dans l'avenir.

Parmi nos collègues qui souhaitent arrêter et à qui j'ai adressé nos remerciements pour toutes les années passées à militer à nos côtés on trouve : Bernard Kaminski, Christiane Brunet, Daniel Villebasse, Luc Obein, Jean Claude Brehon, Didier Masselot, Alain Froigne, Jean Jacques Mislange, et Paula Lamer.

Pour celles et ceux qui souhaitent poursuivre leur mandat on trouve : Muriel Bricout , Cécile Smagghe, France Martin, Françoise Allaey, Francine Pauwels, Jean Michel Mairesse, Lucien Cornille, Jean François Michel, Christian Polnecq, Jean Pierre Bielen, Pierre Schiettecatte, Jacques Hornez.

Le secrétaire annonce qu'il a sollicité Paul Henri Tison comme secrétaire adjoint en remplacement de notre amie Chantal Defauquet trop tôt disparue. Pour remplacer Paul Henri Tison comme vérificateur au compte, le secrétaire sollicitera Jean Paul Machen.

Enfin le secrétaire sollicitera le SNES pour que ce syndicat soit présent à la commission exécutive attendu que le SNES est le premier syndicat de la FGRFP 59. Pour terminer, le secrétaire note qu'il a rencontré Claude Wlodarczyk, membre de la commission exécutive nationale, qui ne souhaite pas siéger à notre Commission exécutive.

3 - Préparation du Congrès National à Port Leucate.

Le secrétaire informe la commission qu'il a demandé à Muriel Bricout de l'accompagner au Congrès et, si d'aventure nous avons trois délégués, il a pensé à Paul Henri Tison. La commission élabore le calendrier des AG de sous sections et de l'AG départementale (Voir le tableau des dates et lieux).

4 - Préparation de la Régionale Nord -Pas de Calais

Après échange, la date retenue est le 13 Novembre 2025 à Dechy.

5 - L'actualité

Elle est marquée, en France, par un premier ministre qui est sur un siège éjectable et, à l'étranger, toujours la guerre au moyen Orient et en Ukraine avec son lot de victimes collatérales dont de nombreuses femmes et enfants qui sont sacrifiés sur l'autel de la bêtise humaine. Enfin, pour terminer la commission exécutive sera en position d'observation pour le mouvement du 10 septembre mais participera à l'action unitaire du 18 septembre.

Jacques Hornez

La protection sociale complémentaire un marché de dupes pour les retraités.

Pour bien comprendre la problématique il nous faut revenir aux fondamentaux de la protection sociale. (Ce qu'aurait dû faire un député, que je qualifierai d'insubordonné - clin d'œil). Cette nouveauté découle de l'ordonnance du 17 février 2021 qui applique la loi de la transformation de la fonction publique de 2019. Elle aligne les agents des fonctions publiques avec les salariés du privé qui bénéficient déjà d'une participation de l'employeur à hauteur de 50 % depuis 2016. (Accord National Interprofessionnel). Accord qui excluait de fait les retraités et qui n'a jamais été évalué.

Après une phase de négociation entre les 3 M (Ministère de l'éducation nationale, du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et du Ministère de la jeunesse et des sports) et les organisations syndicales représentatives des différents ministères, un accord sur la complémentaire santé obligatoire (PSC) a été signé par 6 organisations syndicales sur 7 pour le Ministère de l'éducation nationale (FSU, UNSA, SGEN -CFDT, CGT -Educat'ion, SNALC, SUD Éducation).

A noter que la prévoyance ne fait pas partie du contrat collectif obligatoire, celle ci sera facultative. Pour ma part c'est un manquement grave en particulier en matière de congés maladie qui, de mémoire, sont plafonnés à 3 mois à plein traitement. Dans le même temps, une loi vient d'être votée, rendant obligatoire la couverture prévoyance des 2 millions d'agents territoriaux. Encore une fois une fonction publique à plusieurs vitesses.

Revenons à notre sujet... Un contrat de groupe repose sur un cahier des charges concernant les garanties santé à prendre en compte. Le cahier des charges qui a été soumis aux candidats, aux soumissionnaires du marché public, résulte de l'accord entre les 3M et les organisations syndicales qui ont signé. Le contrat obligatoire a été tarifé pour être à l'équilibre. Les résultats seront examinés chaque année par les 3M et la Commission paritaire de pilotage et de suivi avant toute évolution éventuelle des garanties et des cotisations. Par ailleurs, les ministères et les organisations

syndicales ont défini les niveaux financiers des fonds d'accompagnement social et d'aides aux retraités.

Oups, nous sommes présents, attention nous avons tout juste la possibilité de rejoindre le contrat collectif mais sans participation des Ministères (on est loin du traitement continué, du code des pensions qui est un élément du statut des fonctionnaires) et juste pour la santé sans la prévoyance incluse.

Le tableau des cotisations annoncées pour les retraités qui voudront rejoindre le contrat collectif (ils auront deux ans pour le faire) avec leur conjointe ou conjoint est fort instructif. En effet il est l'illustration même du marché de dupes, eu égard aux montants des cotisations prévues pour le retraité et surtout pour sa conjointe ou son conjoint. Dans les faits, on nous fait croire que l'on peut rejoindre le contrat de groupe mais pour éviter que celui ci soit déséquilibré, on nous propose des cotisations exorbitantes. (On a supprimé par ce constat de groupe obligatoire des actifs, la solidarité intergénérationnelle).

Nous aurons l'opportunité de revenir sur ce constat lors de notre prochaine Assemblée Générale et il va de soi que nous accompagnerons nos collègues pour qu'ils fassent le bon choix au moment voulu.

En conclusion et dans le droit fil de mon édito, vous me permettez de faire le constat amer que les syndicats qui ont été les géniteurs des mutuelles historiques de la fonction publique, en sont devenus, avec la protection sociale complémentaire, les fossoyeurs.

Jacques Hornez



Cotisation des retraités

Cotisation santé	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année	6ème année	après 6 ans
%	100%	125%	150%	150%	150%	165%	175%
Montant de la cotisation en 2026 hors fonds	75,39 €	94,24 €	113,09 €	113,09 €	113,09 €	124,39 €	131,93 €
Montant de la cotisation en 2026 y compris fonds	78,05 €	97,57 €	117,08 €	117,08 €	117,08 €	128,79 €	136,59 €

Age de l'agent au 1er janvier de l'exercice	SOCLE		OPTIONS	
	Conjoint de retraité		Agent Retraité et Conjoint de retraité	
			Option 1	Option 2
≤ 60 ans	97,97 €		8,31 €	30,87 €
61 ans	99,39 €		9,04 €	33,62 €
62 ans	100,82 €		9,17 €	34,10 €
63 ans	102,38 €		9,32 €	34,63 €
64 ans	103,96 €		9,46 €	35,16 €
65 ans	105,52 €		9,60 €	35,69 €
66 ans	107,09 €		9,74 €	36,22 €
67 ans	108,66 €		9,89 €	36,75 €
68 ans	111,43 €		10,14 €	37,69 €
69 ans	114,20 €		10,39 €	38,62 €
70 ans	116,97 €		10,64 €	39,56 €
71 ans	119,74 €		10,90 €	40,50 €
72 ans	122,51 €		11,15 €	41,44 €
73 ans	126,07 €		11,47 €	42,64 €
74 ans	129,62 €		11,79 €	43,84 €
75 ans	133,17 €		12,12 €	45,04 €
76 ans	136,73 €		12,44 €	46,25 €
77 ans	140,29 €		12,76 €	47,45 €
78 ans	144,07 €		13,11 €	48,73 €
79 ans	147,85 €		13,45 €	50,01 €
≥ 80 ans	173,90 €		15,89 €	59,05 €

FGR-FP du Nord	Secrétaire Départemental : Jacques HORNEZ 39 rue d'Artois 59400 CAMBRAI – 06.88.23.29.83 - jhornez@wanadoo.fr		
	Secrétaire Départementale Adjointe : Chantal DEFAUQUET 74 rue Notre Dame des Wetz 595500 DOUAI - ch.cappedefauquet@laposte.net		
	Trésorière Départementale : France MARTIN Appt 2 Bât les roses 5 rue du bois de la Deule 59112 ANNOEULLIN - jnd.fmartin@orange.fr		
Secteurs	S/S sections	Trésorier(s)	Secrétaires(s)
GRAND LILLE	Armentières - Bailleul Lille-Roubaix-Tourcoing	Muriel BRICOUT 9 résidence de l'Épinette 59211 SANTES murielbricout@aol.com	Pierre SCHIETTECATE 269 allée Chardin 59650 VILLENEUVE D'ASCQ 06.33.15.65.10 - pierre.schiettecate@laposte.net
HAINAUT	Cambrai - Maubeuge Valenciennes	Jean-Michel MAIRESSE 13 rue du Général Delfosse 59 980 BERTRY 03.27.75.22.23 - jeanmichel.mairesse@orange.fr	Bernard KAMINSKI 76 rue Jean Monnet 59269 QUERENAING 03.27.27.27.47 - bernard.kaminski0615@orange.fr
FLANDRES	Dunkerque	Jean Jacques MISLANGHE 38 rue du Gal Anthoine 59 122 REXPOEDE 03.28.62.64.10 - rex59122@yahoo.fr	Luc OBEIN 89 rue Deschamps 59 640 DUNKERQUE 03.28.60.59.43 - lucobein@gmail.com
	Hazebroucq	Francine PAUWELS 11 résidence La Houblonnière 59 114 STEENWOORDE 03.28.43.35.18- francinepauwels@oran	Christian POLNECQ 37 route de Caëstre 59 190 HAZEBROUCK 03.28.41.74.02 - francoise.polnecq@wanadoo.fr
DOUAISIS	Douai	Jean-François MICHEL 725 rue Lucien Moreau 59119 WAZIERS 03.27.97.34.07 - jfv.michel@wanadoo.fr	Lucien CORNILLE 159 rue de Cuincy 59500 DOUAI 0680223422 - lucou.douai@wanadoo.f

Fonctionnaires retraité(e)s - Adhérez à la FGR-FP

La FGR-FP publie six fois par an une revue, *Le Courrier du Retraité*, par laquelle elle informe tous ses adhérents de ses activités, de sa vie interne et développe des sujets de portée générale dans les domaines liés à ses revendications.

- *Si vous avez envoyé votre cotisation à votre syndicat d'origine affilié à la FGR (SNES-FSU, SNUIPP-FSU, SNSUP-FSU, Solidaires Finances, SNCL...)*

vous êtes alors automatiquement adhérent à la FGR-FP. Aucun supplément n'est à verser à la FGR-FP.

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôts égale à 66% de la cotisation syndicale.

- *Si vous avez envoyé votre cotisation à votre syndicat d'origine qui a quitté la FGR (SE-UNSA, SIEN, SNPDEN...), et souhaitez rester membre de la FGR-FP, vous pouvez adhérer en versant une cotisation de 15 € à l'A.R.F.E.N. (Association des Retraités Fonctionnaires de l'Éducation Nationale) transmettre au secrétaire ou trésorier de votre secteur ou à envoyer à l'ARFEN (bulletin page 3).*

- *Si vous n'êtes pas syndiqué (e) : vous choisissez alors l'adhésion directe à la FGR-FP (bulletin ci dessous).*

Adhérer à la FGR, c'est rejoindre des collègues confrontés aux mêmes réalités et tenter de faire face ensemble. Les retraités ont longtemps cru qu'ils ne seraient pas concernés par la réforme des retraites.

Force est de constater que la réforme a programmé une baisse inéluctable de ce que nous appelions encore, il y a peu, nos pensions. Et nous ne serons jamais trop nombreux pour nous défendre.

N'hésitez pas à faire connaître la FGR-FP autour de vous :

un(e) nouvel(le) adhérent(e) = une FGR-FP plus forte.

Bulletin d'adhésion directe

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Administration d'origine :

Date et signature

Souhaite adhérer à la Fédération Générale des Retraités
de la Fonction Publique (Etat, Territoriale, Hospitalière).

N'hésitez pas à contacter le (la) Secrétaire ou le (la) Trésorier(ère), proche de votre domicile.

